

MUTATIONS LOCALES 2020 OPACITE TOTALE ET ARBITRAIRE

Les conséquences directes de la suppression des CAP

Les mouvements locaux A,B et C ont tous été publiés. Vous trouverez en annexe les « éléments statistiques » fournis par la direction. Ce sont là les seules informations à notre disposition !

À plusieurs reprises, la CGT est intervenue auprès de la direction, avec les autres OS, pour obtenir, avant la publication des mouvements, le projet, les vœux des agents, seules informations permettant de vérifier que les droits des agents sont respectés.

La direction nous a servi un discours bien huilé, nous a répondu « dialogue » et « transparence » et a ... systématiquement rejeté nos demandes, indiquant clairement qu'elle ne réunirait pas de CAP bis, appliquant strictement la loi de transformation (destruction) de la Fonction Publique.

Bien sûr, cela n'étonne personne (ou presque) !

Tout est dans le « presque » !

En lieu et place, le directeur a convoqué les OS à une réunion audio pour chaque mouvement (A,B, et C). Réunions convoquées juste avant la publication du mouvement sur Ulysse, avec les fameux « éléments statistiques » comme seules infos !

Pour la direction, la règle de l'ancienneté a été « presque » tout le temps respectée, les priorités ont été « presque » tout le temps respectées !

Ouf, il ne nous reste plus qu'à croire sur parole cette hiérarchie qui sait ce qui est le mieux pour nous !

Il s'agit d'une mascarade, qui n'a pour but, pour la direction, que de cocher la case « dialogue sociale », et la CGT l'a dénoncé comme telle !

La vérité, c'est que nous n'avons aucune visibilité sur ces mouvements, et que derrière cette opacité totale, la DG favorise l'arbitraire et le clientélisme !



Nous avons largement analysé et dénoncé dans nos dernières publications les objectifs de la DG à travers les LDG, Lignes Directrices de Gestion : Fin des mutations pour convenances personnelles, tarissement des promotions, etc. La réunion nationale du 7 juillet sur le mouvement B le confirme : La DG maintient le mouvement des stagiaires A et B (dont on a vu les conséquences pour les B cette année !), et annonce la fin de la règle du 50 % rapprochement / 50 % convenance personnelle !!

Lutter contre l'individualisation, l'arbitraire, le clientélisme ! A bas les LDG !

Face à cette situation, notre seule issue est de nous rassembler dans l'unité, de nous organiser !

Pour les mutations, il faut impérativement transmettre avant le mouvement, à vos représentants syndicaux, les demandes de vœux, pour faire respecter les priorités et la règle de l'ancienneté !

Pour l'heure, si vous vous interrogez sur l'affectation que vous avez obtenue, ou pas, contactez nos militants CGT, élus en CAP. Ne restez pas isolé !

Vous n'avez pas obtenu votre 1^{er} vœu ? Demandez aussi des explications à notre direction : c'est prévu par les textes.

Pour ne pas laisser faire, on s'organise, on se syndique !

Les élus et militants CGT FiP du Tarn

ANNEXE

Les « éléments statistiques »

Mouvement A

9 demandes « internes » d'agents déjà en poste dans le département.

4 agents obtiennent leur 1^{er} vœu

3 n'obtiennent pas satisfaction car il n'existe pas de poste vacant sur l'emploi sollicité

2 obtiennent leur 11^{ème} choix.

Le mouvement externe concerne 5 agents entrants dans le département.

3 agents obtiennent leur 1^{er} vœu.

1 agent, le 4^e

1 agent le 8^{ème}/15

Mouvement B

30 demandes au titre du mouvement « interne »

10 agents obtiennent leur 1^{er} choix,

3 leur 2^e,

1 leur 4^e,

1 le 5^e,

1 le 11^e

10 n'obtiennent pas de mutation car le poste sollicité n'est pas ou plus vacant.

4 deviennent ALD

3 arrivées extérieures

1, obtient son premier choix

1 devient ALD

1 obtient son 22^{ème} choix

6 postes restent vacants dont deux postes gelés. (PELP/ PTGC et trésor Graulhet)

Mouvement C

12 demandes « internes » d'agents déjà en poste dans le département.

8 agents obtiennent leur 1^{er} vœu

1 agent le 2^e et un autre le 3^e.

2 agents n'obtiennent aucun poste étant entendu que dans les deux cas, la demande de mutation est très restreinte et qu'il n'existe pas de vacance sur l'emploi sollicité.

Le mouvement externe concerne 8 agents entrant dans le département.

2 agents obtiennent leur 1^{er} vœu.

3 agents, le 3^e

1 le 4^e sur 10

1 le 5^e sur 10

1 le 8^e sur 22